



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2491

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 28 février 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2491 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à créer la zone H 14-15 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 14-11, dans le secteur de Saint-Janvier et y permettre les classes d'usages « H2 – Habitation bifamiliale » et « H3 – Habitation trifamiliale » de structure jumelée ainsi que la classe d'usage « H4 – Habitation multifamiliale » de structure isolée de 2 étages et d'un maximum de 6 logements.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 3 mars 2022

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate